



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 28 Septembre 2023

Personnel communal : modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ en retraite ou autres évènements

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : Samedi 23 Septembre 2023

Date de l'affichage : Samedi 23 Septembre 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **vingt-huit**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Excusé(s) :
Fadila KAHOUL a donné pouvoir à Sébastien BERTRAND
Marie-Laure FUCHER a donné pouvoir à Michel PICHON
Lydie FAISANDIER a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND

Michel PICHON a été désigné comme **secrétaire de séance**.

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tels qu'un départ en retraite, une mutation, un mariage, une naissance doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents titulaires ou non titulaires

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 800,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe d'un cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) offerts aux agents titulaires ou non titulaires pour un départ en retraite, une mutation, un mariage, une naissance ou tout autre évènement dans la limite de 800.00 €.
- **DIT que** les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6232.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 28 septembre 2023.

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Michel PICHON

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/09/2023 et de la publication le 28/09/2023